



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

N° Spécial

02 Mars 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 02 Mars 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS 2021-002	01.03.2021	Arrêté portant désignation d'un médecin rapporteur auprès du Sous-comité des Transports Sanitaires des Hauts-de-Seine	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

**Arrêté ARS-DD92/OSPS N°2021-002 portant désignation d'un médecin rapporteur auprès
du Sous-comité des Transports Sanitaires des Hauts-de-Seine**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R6313-5 à R6313-7-1,

Considérant que le sous-comité des transports sanitaires donne un avis préalable au retrait par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France de l'agrément nécessaire aux transports sanitaires,

Considérant que cet avis est donné au vu du rapport du médecin désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé.

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Docteur Thibault BUTEL est désigné rapporteur auprès du Sous-comité des transports sanitaires pour le département des Hauts-de-Seine.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et du département des Hauts-de-Seine.

Article 3 : L'arrêté ARS-DD92/OSPS n° 2020-001 du 4 février 2020 portant nomination du médecin rapporteur auprès du Sous-comité des Transports sanitaires des Hauts-de-Seine est abrogé.

Fait à Saint-Denis, le 01 mars 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Aurélien ROUSSEAU

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>